

Dette gouvernementale

Je pourrais lire des pages et des pages de ce témoignage qui est extrêmement intéressant. De plus, dans le livre *Let's Talk Money and Banking*, à la page 54, Arthur I. Judge, l'éditeur du *Canning Trade* de Baltimore, disait ceci:

Pour plus d'un siècle l'administration du système monétaire a été confiée avec une foi aveugle et une confiance absolue aux banquiers et aux financiers.

La nécessité nous force maintenant à abandonner l'administration par les banquiers, et à recourir à l'administration nationale du crédit public ainsi qu'à la réglementation et à la direction nationales du système monétaire.

La restitution de ces privilèges au gouvernement contribuera à substituer la démocratie au pouvoir oligarchique que le banquier exerce actuellement sur le gouvernement et le commerce.

Grâce à ces changements, les représentants élus par le peuple deviendront les maîtres des «artères économiques» de la nation, et il sera possible de maintenir un gouvernement responsable sur les principes de la démocratie.

Personne n'a le droit de dire que l'établissement d'une telle démocratie ne peut pas conduire et ne conduira pas au progrès et à la prospérité, tant qu'il n'en aura pas été fait le même essai que celui des banquiers avec le système monétaire.

Le gouvernement doit détruire maintenant le pouvoir des banquiers ou la mauvaise administration du crédit public détruira le gouvernement et la civilisation qui lui a donné naissance.

Lorsque le très honorable premier ministre dans cette Chambre répondait que les gouvernements provinciaux n'avaient qu'à demander des réformes dans le domaine de la finance, je dois lui rappeler que le 20 mars 1934 on pouvait lire, dans les procès-verbaux, sous le titre Monnaie, Crédit et Chômage, une résolution du Parlement de la Colombie-Britannique qui était conçue en ces termes:

Attendu que la valeur monétaire des services et denrées dans le commerce domestique du Dominion du Canada est tombée de plus de \$46,000,000,000 en 1929 à moins de \$30,000,000,000 en 1933; et

Attendu que ledit déclin en commerce domestique a été suivi d'une augmentation désastreuse du chômage au Canada;

Attendu que, d'après la Constitution, le Parlement du Dominion du Canada jouit d'une juridiction exclusive en ce qui concerne la création, l'émission et la circulation du pouvoir d'achat sous forme d'argent et de crédit appartenant aux habitants de cette province . . .

Il est résolu, qu'à l'avis de cette Assemblée, l'État devrait instituer un système bancaire national pour distribuer le crédit national, provincial et municipal de manière à maintenir en circulation un volume suffisant de pouvoir d'achat monnayé, et que le crédit national, provincial et municipal devrait être employé à soulager le fardeau actuel des impôts et du chômage et à aider à rétablir et conserver la prospérité du Canada.

Il est résolu, de plus, que cette Assemblée se prononce en faveur d'un plan déterminé . . .

Pas à l'aveuglette, pas à peu près, pas au jour le jour . . .

. . . de collaboration efficace entre les autorités nationales, provinciales, municipales . . .

C'est ce que nous préconisons.

. . . et le système bancaire projeté, pour consacrer le crédit public, monnayé sous forme de pouvoir d'achat, à l'exécution d'un grand programme d'entreprises publiques destinées à rendre service au pays et à faire gagner la vie à ses habitants, et à employer également le crédit public ainsi monnayé aux dépenses nécessaires à la bonne administration de ce pays, de ses provinces et de ses municipalités, des commissions scolaires ainsi que des services sociaux qui sont essentiels au maintien de l'éducation, de la santé, de la paix, du contentement, et de la liberté de tous les citoyens du Canada avec le minimum de frais aux contribuables.

Monsieur le président, avant que l'on passe, en 1935, la loi de la Banque du Canada, G. G. McGeer, député libéral, avait averti la Chambre en ces termes: N'allons pas commettre l'erreur de l'ancienne Rome, qui assura sa perte en confiant les crédits publics aux banquiers et aux financiers, et en ne les laissant pas répéter chez nous les désastres subis à Rome, en abandonnant les revenus de la nation aux publicains et en permettant aux publicains de se tailler de trop gros bénéfices en perception d'impôts dans la richesse d'autres systèmes vicieux.

[M. Rondeau.]

Monsieur le président, cela veut dire que lorsqu'on perçoit beaucoup d'impôts aujourd'hui, c'est pour payer des intérêts principalement sur la dette publique. Comme mon temps est presque terminé, monsieur le président, je voudrais rapporter ce que G. G. McGeer disait en 1934, et qui est encore d'actualité en 1977, car actuellement nous avons confié l'administration ou le contrôle de notre monnaie, de notre crédit, qui représente 94 p. 100 de la circulation monétaire au Canada, à des institutions privées qu'on appelle les banques.

Les créditistes veulent que les banques continuent d'exercer le commerce de l'argent, mais non pas exercer le commerce ou la manufacture de l'argent. La Banque du Canada qui a été instituée en 1935 n'a servi que de «cover-up» aux banques qui, aujourd'hui, fonctionnent à l'intérieur de la Banque du Canada, parce que le gouvernement fédéral n'assume pas ses responsabilités, ne se sert pas de sa propre institution afin de pouvoir administrer la chose financière du pays; le gouvernement fédéral, par le jeu des obligations fédérales, donne aux banques le pouvoir de monnayer le crédit de la nation, d'endetter le pays et de nous faire payer actuellement environ 50c. pour chaque dollar que nous payons en taxes au Canada sous forme d'intérêts sur nos dettes provinciales, municipales, fédérales et scolaires.

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, il est tout à fait agréable d'avoir l'occasion de discuter à la Chambre, en présence de tous nos collègues, d'un sujet aussi important que celui de la Banque du Canada. Nous, les Canadiens d'expression française, avons la réputation de parler beaucoup de culture et de langue mais assez rarement de questions financières. Et pourtant, grâce à des Canadiens d'expression française, qui sont nos collègues d'en face, nous avons l'occasion de discuter d'un sujet d'importance, et j'ai la conviction que ce débat, qui est fait dans une atmosphère de cordialité et d'amitié, permettra à nos collègues qui font partie comme nous de la Chambre des communes de réaliser que nous sommes tous préoccupés par les questions financières.

Au-delà des partis politiques, monsieur le président, il reste quand même que les questions fondamentales qui nous préoccupent dans notre société moderne sont des questions financières, et notre préoccupation, si elle est conjointe, dans certains domaines elle ne se rencontre pas parce que si nous acceptons les principes de notre préoccupation qui est conjointe, les modalités qui nous séparent sont souvent différentes. Et c'est ce qui fait une société qui s'enrichit à l'aide d'idées et de solutions qui sont différentes. Si je regarde le préambule ou ce qui en fait est l'essence de la motion d'aujourd'hui, je constate ce qui suit, et je cite:

Cette Chambre constate avec désarroi l'accroissement phénoménal de l'endettement du fédéral, des provinces et des municipalités, ce qui est en voie de conduire notre pays à l'éclatement; . . .

● (2030)

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, je partage en grande partie la préoccupation de mes collègues d'en face. Je constate de plus en plus que la préoccupation des citoyens est d'accroître l'endettement des gouvernements plutôt que de chercher des solutions individuelles à nos problèmes d'endettement.

Il ne fait aucun doute, monsieur le président, et je pense refléter la préoccupation de tous mes collègues lorsque j'appuie les engagements des gouvernements, que ce soit au niveau